



POST TENERAS LYX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy.

du 11 février 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Pregny-Chambésy du 19 novembre 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

- CV55310 a) - Chemin de l'Ancienne-Fontaine
à l'artère partant du chemin de Chambésy et aboutissant au chemin de la Fontaine.
- CV55308 b) - Chemin de la Nonnette
à l'actuel chemin du Gobé, partant du chemin de Valérie (entrée du cimetière) et aboutissant au chemin des Châtaigniers. le chiffre 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 juillet 1972 relatif au chemin du Gobé est ainsi abrogé.
- CV55328 c) - Chemin des Hortensias
à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (no 16) et aboutissant à l'avenue de la Foretaille.

./.

Séance du 11 février 1976

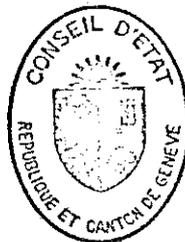
- CV55336 d) - Chemin des Lupins
à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (no 24) et
aboutissant à l'avenue de la Foretaille.
- CV55344 e) - Chemin des Magnolias
à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (no 32) et
aboutissant à l'avenue de la Foretaille.
- CV55352 f) - Chemin des Tamaris
à l'artère (privée) partant de l'avenue de Tournay (no 40) et
aboutissant à l'avenue de la Foretaille.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er mars 1976.

N.B. Les lettres d'ordre précédant ces nouvelles dénominations se réfèrent au plan de situation joint au présent arrêté.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	3 ex.
cadastre	1 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat

J. Halland